

mous, tels que le pin, le sapin, l'épinette, le tilleul et la pruche, avaient aussi leurs réserves. Puis il y avait le cèdre, le bouleau, le saule et le gothique peuplier.

C'est donc avec raison que le nom de Richelieu a primé ses concurrents pour désigner le cours d'eau principal d'une si splendide vallée (1). Rivière des Iroquois, de Chambly ou de Sorel n'eût pas eu autant de sens. Le premier rappelait de sombres années ; et les deux autres ne conservaient que le souvenir d'officiers assez obscurs, tandis que le survivant nous remet en mémoire une des plus brillantes gloires françaises, dont nous parlent nos origines. Puis ce n'est pas si mal d'appeler *Riche Lieu* un coin de terre qui le mérite si bien.

Saint-Denis a d'abord été enclavée dans la vaste seigneurie de la Cité, qui renfermait dans ses limites tout le diocèse de Saint-Hyacinthe et beaucoup plus encore. Elle avait été concédée par Champlain à M. de Lauzon, le 15 janvier 1635. On avait taillé grand dans un pays qui s'y prêtait si bien, sans songer que l'on entravait le progrès en confiant trop à l'initiative d'un seul. La couronne a corrigé l'erreur vers 1670 en reprenant ses terres restées presque toutes incultes et en concédant à nouveau (2).

(1). — Dans les divers actes notariés et autres que nous avons pu consulter, on voit figurer de temps en temps les noms de rivière des Iroquois, de Sorel ou de Chambly, mais celui de Richelieu y apparaît le plus fréquemment.

(2). — Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, I, 41 à 48 ; 154. Jodoin et Vincent, *Histoire de Longueuil*, 630 et 631 ; la seigneurie de la Cité comprenait même l'île de Montréal. Évidemment, comme dit Sulte :

Monsieur de Lauzon,
Un charmant garçon,
Prenait du gallon
Et le prenait long.